

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 10 octobre 2013 à 20 H 30

*Présents : M. KEFF, MIQUEL, CHAUVEAU, CASSE, DOUMENS, LONGEAUX, LARDEAU
Mmes PAPY, RUMEAU, RODRIGUES*

ORDRE DU JOUR

➤ **Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

A l'occasion du changement de receveur municipal, il est nécessaire de délibérer pour lui attribuer une indemnité de conseil et d'établissement de documents budgétaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui attribuer l'indemnité au taux de 100%.

➤ **Informations sur les élections municipales**

Par décret du 26 septembre 2013, la date de renouvellement des conseils municipaux est fixée au 23 mars 2014 pour le 1^{er} tour et le 30 mars 2014 pour le 2^{ème} tour.

Le Maire a informé les Conseillers sur la nouvelle réglementation applicable à ces élections.

➤ **Syndicat AGEDI**

La commune adhère au Syndicat AGEDI pour son informatisation.

Suite à un arrêté préfectoral, qui porte transformation du syndicat en syndicat mixte fermé, il est nécessaire d'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits des collectivités.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

➤ **Clôture de la régie topo-guides « Sentier de découverte »**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la régie des recettes, créée par délibération du 18/05/2005, pour l'encaissement de la vente des topo-guides « Sentier de découverte », n'a plus lieu d'exister du fait qu'ils sont mis à disposition du public gratuitement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de clôturer cette régie.

Le Conseil décide à l'unanimité de la suppression de cette régie.

➤ **Présentation des devis de goudronnage chemin d'accès au lieu-dit « camp del Parayre »**

Le Maire présente 2 devis, l'un de l'entreprise PEREIRA, pour la réfection en tout-venant, le second de l'entreprise VEXANE pour un goudronnage en tricouche.

Un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise CAREME.

➤ **Questions diverses**

Des travaux de pose d'une canalisation, destinée à alimenter en eau potable la cabane de Piparlan depuis le réservoir appartenant à la station, ont été réalisés. Il a été nécessaire de passer dans un chemin appartenant au syndicat des propriétaires indivis VEBRE, URS, LASSUR.

La commune fera le nécessaire pour faire inscrire cette servitude auprès de Maître ROQUES, notaire à Tarascon, les frais étant à sa charge.

Travaux dans l'appartement n°3.

Avant l'arrivée de la nouvelle locataire, l'employé communal a réalisé des travaux de rénovation dans cet appartement.

L'entreprise EGA a été sollicitée pour la mise en conformité de l'électricité et l'installation d'une VMC.

Alimentation en eau potable des villages de LES CABANNES, PECH et CHATEAU-VERDUN.

Par un courrier en date du 10 octobre, le Maire a demandé au SMDEA une indemnisation pour les installations payées par la commune de VERDUN et destinées à alimenter en eau potable les villages voisins.

La population sera informée des suites données à ce courrier.

Fin de la séance